

V^e rapport annuel de la cellule d'accueil et d'écoute contre les abus dans l'Église 2025-2026

Pour que le monde ait la vie.

(Jean 6, 51, repris par Pape Léon XIV, Paris septembre 2026)

Il y a 10 ans, en mai 2016, j'ai décidé la création d'une cellule diocésaine d'accueil et d'écoute pour les personnes qui avaient été victimes de violences sexuelles alors qu'elles étaient mineures, commises par un responsable de l'Église catholique (prêtre, diacre, religieux, religieuse ou laïc).

L'équipe de la cellule d'écoute, composée de professionnels spécialistes dans le domaine du soin ou juristes, avait pour mission, outre l'accueil et l'écoute des personnes victimes, de conseiller l'évêque dans l'évaluation de l'accompagnement à apporter aux personnes qui témoignaient et dans l'évaluation des situations des clercs mis en cause.

À cette même époque, face aux révélations de plus en plus nombreuses et alors qu'elle poursuivait ses travaux sur la pédophilie dans l'Église depuis plus de 15 ans, l'Assemblée plénière des Évêques de France prenait plus encore conscience de l'ampleur du phénomène des abus et de la profondeur des blessures causées aux personnes victimes. Encourageant à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes, elle s'orientait vers une évolution de ses relations avec les autorités civiles et judiciaires et engageait un processus de modification de son droit canonique.

En 2018, grâce aussi à l'action résolue de certaines personnes victimes de violences¹, elle confia à la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église (CIASE, dite aussi « Commission Sauvé »), la tâche de « faire la lumière », de « révéler la part d'ombre » et de « dissiper les ténèbres » sur le drame des violences sexuelles perpétrées, depuis 1950, par des prêtres, diacres, religieux et religieuses catholiques sur des mineurs ou des personnes vulnérables. Dans un volumineux rapport de 536 pages, cette Commission de 21 membres aux compétences diverses, restitua ses réflexions marquées par le témoignage de personnes victimes et 45 recommandations.

La publication de ce rapport provoqua un choc énorme dans l'Église et dans la société. Entre 1950 et 2020, plus de 330.000 personnes mineures ont été victimes d'environ 3000 agresseurs en lien avec l'Église². Pour nombre d'enfants et de mineurs vulnérables l'Église catholique n'avait pas été une « *Maison sûre* ». En prolongement des rencontres que j'avais déjà faites avec plusieurs victimes, ce rapport me mettait face à l'ampleur et la profondeur des souffrances portées par toutes les victimes. Nécessitant également tout un travail de réception par les

prêtres et les laïcs du diocèse, il m'a donné de partager leur honte et leur souffrance.

Pour sa part, la cellule accueil-écoute de l'Oise a organisé son action en référence à 3 des 4 domaines dans lesquels peuvent être répartis les 45 recommandations du Rapport :

- **La reconnaissance et la réparation pour les personnes victimes** : l'Église reconnaissant sa responsabilité institutionnelle et ayant mis en place le dispositif de l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation (INIRR) à l'intention des personnes victimes, la cellule a instruit les demandes que l'Instance lui a présentées.
- **La réforme du droit de l'Église et des pratiques judiciaires** : comme dans beaucoup de diocèses de France, en lien avec la Cellule, l'évêque signale systématiquement aux autorités judiciaires les violences sexuelles sur personne mineure portées à sa connaissance lorsque la personne mise en cause est vivante. Il prend également des mesures conservatoires, voire des sanctions canoniques, vis-à-vis de la personne mise en cause, selon les cas d'espèce.

¹ Rapport « Les violences sexuelles dans l'Église catholique - France 1950-2020 », p. 32 §0027

² Cf. Rapport p. 221 et s. - §0571 et suivants

- **La prévention et la formation :** l'Église a revu et amélioré les conditions d'accueil, le suivi et la formation des séminaristes (éventuels futurs prêtres) notamment dans les domaines de l'affectivité et de la sexualité. Elle a mis en place des programmes de sensibilisation obligatoires et systématiques aux maltraitances envers les enfants et sur la vigilance nécessaire pour tous les acteurs ecclésiaux (bénévoles ou salariés, clercs ou laïcs en responsabilité éducative ou d'enseignement) qui encadrent des enfants. Ces acteurs en responsabilité dans l'Église présentent également un extrait de leur casier judiciaire (B3) chaque année. Le diocèse met en œuvre ces actions de formation et de prévention.

Cinq ans après les révélations du Rapport de la CIIASE, l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation (INIRR), mise en place et financée par les diocèses de France, a reçu 1969 demandes et accompagné 1451 personnes. Arrivée en fin de mandat, elle restera active plusieurs mois encore pour accompagner jusqu'au bout du processus les personnes qui l'ont saisie avant le 31 août 2026.

Depuis le 1^{er} septembre, cette instance est remplacée par un nouveau dispositif pérenne, l'Instance Nationale Indépendante d'Accompagnement des Victimes dans l'Église (INIAVE). En s'appuyant sur les pratiques de la justice restaurative, sa mission est de constituer et de coordonner un réseau d'accompagnateurs locaux et d'en élaborer la charte éthique, le programme de formation et le référentiel d'accompagnement, y compris le barème de la contribution financière³. Un groupe témoin de personnes victimes sera associé à cette mission⁴.

Regardant le chemin parcouru, au niveau de l'Église de France et de notre diocèse, je suis reconnaissant aux personnes qui ont contribué aux prises de conscience nécessaires et aux réformes qui ont été faites, particulièrement les personnes victimes dont le courage et la ténacité ont été déterminants. Le dialogue n'est pas toujours simple et paisible mais il est précieux. Assurément, elles ont aidé tous les protagonistes de la mission de l'Église à grandir en cohérence avec l'Évangile et en qualité d'attention aux personnes.

Nous savons, aujourd'hui plus qu'hier, les ravages multiformes provoqués chez les enfants abusés. La pédocriminalité doit être détectée, démasquée et punie. Elle doit l'être dans notre société. Elle doit

l'être plus encore dans l'Église, au regard du témoignage qu'elle doit rendre et de la mission qui lui a été confiée.

Nous avons commencé à agir. Nous ne sommes pas parvenus au terme du chemin ! Il nous faut encore avancer sur les 4 domaines qui me semblent devoir être travaillés : l'accueil et l'orientation des personnes victimes ; l'accueil et l'orientation des personnes mises en cause (quand cela est possible) ; la prévention de tout acte, parole ou posture de violence ; la dimension mémorielle.

À cette mission auprès des personnes victimes, j'ai ajouté une mission de réflexion et de conseil auprès de l'évêque et des autorités ecclésiales. Son objectif est de les aider à toujours mieux ajuster leur positionnement et leurs décisions dans ces questions tellement sensibles et délicates pour les personnes victimes.

Les pages qui suivent devraient fournir davantage de précisions. Je vous souhaite une bonne lecture. ■

+ Mgr Jacques Benoit-Gonnin
Évêque de Beauvais,
Noyon et Senlis

³ Communiqué de la Conférence des évêques de France sur l'INIAVE / 1^{er} septembre 2026

⁴ Idem

10 ans plus tard : où en sommes-nous du chemin engagé ?

« La cellule d'accueil et d'écoute est une structure créée par l'évêque (...) au service des personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles commises alors qu'elles étaient mineures ou vulnérables, par des clercs ou des laïcs exerçant des responsabilités en milieu ecclésial. [Elle] exerce sa mission sous l'autorité de l'évêque. Elle le conseille sur les accompagnements des personnes qui l'ont saisie et le suivi des révélations portées à sa connaissance. »

(Référentiel des bonnes pratiques, juillet 2024, dernière édition).

La cellule doit également être un lieu d'alerte permettant de rendre attentif aux risques qui pèsent sur les jeunes. Elle doit appeler l'attention de l'évêque, du directeur de l'enseignement catholique et des responsables de l'éducation sur les points de vigilance et les formations à suivre pour assurer la prévention auprès de ces jeunes.

L'accueil et l'écoute des personnes victimes

Cette année, la Cellule a accueilli la parole de 7 nouvelles personnes victimes alors qu'elles étaient mineures, ce qui porte à 94 les personnes victimes connues dans notre diocèse.

Les faits sont rapportés par les personnes victimes elles-mêmes ou par leurs proches se manifestant auprès de la cellule d'écoute, des prêtres ou de responsables laïcs ecclésiaux ou encore auprès de l'INIRR (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation).

Nous nous souvenons que, cette année encore et pour la deuxième

fois, une des personnes accompagnées a mis fin à ses jours, ce qui démontre bien la profondeur de la souffrance vécue dans la durée, bien après les agressions, et la nécessité d'accompagner les personnes victimes sur leur chemin de réparation et d'apaisement. Il semble souvent vain de parler de guérison.

Les auteurs présumés des faits révélés sur personnes mineures sont, cette année, au nombre de 7 prêtres ou religieux dont 3 nouvellement mis en cause.

Parmi les 40 prêtres ou religieux mis en cause au sein du diocèse, 33 sont

décédés (deux n'ont pas pu être identifiés mais seraient décédés compte tenu de la date des faits) ; 1 a une charge ecclésiale limitée, 6 sont retraités et soumis à des mesures canoniques conservatoires (dont 3 résidant dans l'Oise, 1 dans un autre diocèse français et 2 à l'étranger).

Nous avons également accueilli 2 personnes adultes vulnérables au moment des faits, dans l'attente du nouveau dispositif d'accueil et d'écoute pour personnes victimes adultes en cours d'élaboration par la Conférence des Évêques de France (CEF) pour mieux les accompagner.

Accompagnement et soutien

Selon la demande et la situation propre à chacun, l'accompagnement consiste à orienter vers des soins et/ou vers une démarche juridique telle que déposer plainte. Nous avons également à informer la personne victime des dispositifs de

reconnaissance et réparation mis en place pour qu'elle ait la liberté ou non de la saisir selon son propre désir et sa propre appréciation.

Le 1^{er} contact téléphonique ou par mail est suivi d'une proposition de rencontre avec deux membres de

l'équipe. Cet accueil initial consiste en un ou deux entretiens. Après ces rencontres, l'équipe reste toujours disponible. Certaines personnes victimes s'arrêtent là, d'autres reprennent contact des mois ou des années après.

Signalements auprès de la justice civile

Cette année encore, notre évêque a procédé à un nouveau signalement auprès du Procureur de la République.

Reconnaissance et Réparation : l'INIRR (Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation)

L'INIRR s'adresse systématiquement à l'évêque afin qu'il atteste de la vraisemblance des faits signalés par des personnes victimes témoignant de violences sexuelles au sein de l'Église de l'Oise alors qu'elles étaient mineures.

Cette année, la cellule a donné les éléments nécessaires à l'étude de 7 situations instruites par l'INIRR et, ainsi, contribué à la mission voulue par les Évêques de France d'apporter à toutes les victimes qui se font connaître

reconnaissance et réparation.

D'autres demandes sont en cours d'instruction par l'INIRR qui poursuit sa mission quelques mois encore.

Journée annuelle de mémoire et de prière pour les personnes victimes de violences et d'abus en Église

Le 21 mars, à l'occasion de la Journée annuelle de mémoire et de prière pour les personnes victimes de violences et d'abus dans l'Église, une messe présidée par Mgr Jacques Benoit-Gonnin a été célébrée en l'église de Pontpoint en présence du P. Alexandre Hurand, curé, et de nombreux paroissiens. Pendant cet office, une cérémonie des « **Rubans contre l'Oubli** » a manifesté solidarité et soutien aux personnes victimes connues ou inconnues.

Après la messe, les personnes victimes ont été accueillies par la communauté paroissiale autour d'un apéritif dînatoire. Cette rencontre fut riche en échanges et forte en émotions suscitées

par les témoignages percutants sur les violences subies et leurs conséquences durables.

La journée mémorielle a également été célébrée dans d'autres paroisses sous forme de messes, prières ou Chemins de Croix, selon les propositions de la CEF élaborées avec des personnes victimes.

Cette célébration annuelle par notre évêque qui se rend dans les paroisses à la rencontre des fidèles semble être appréciée par tous, ce qui nous encourage à renouveler et pérenniser ce genre de célébrations et rencontres.



**Journée annuelle nationale de mémoire et de prière
pour les personnes victimes de violences et d'abus en Église :**

vendredi 5 mars 2027

Prévention et formation

Afin que les enfants et les jeunes puissent vivre, apprendre, s'épanouir et grandir spirituellement dans le cadre des différentes activités proposées, un travail de prévention est nécessaire.

Le travail de la commission prévention se poursuit en matière de sensibilisation, d'accompagnement, d'animation et de formation des acteurs en mission d'Église auprès des mineurs de notre diocèse, afin de faire de notre Église une « **Maison qui protège** ». Le programme de prévention a été rendu obligatoire par notre évêque et s'adresse aux laïcs, bénévoles ou salariés, en mission auprès des mineurs, ainsi qu'aux prêtres, diacres et religieux.

Il consiste à :

- Suivre la formation « **Stopabus protéger l'enfance** », formation en ligne élaborée par le diocèse de Paris.
- Présenter son extrait de casier judiciaire chaque année.
- Pour les responsables ou coordinateurs, approfondir leur formation par des études de cas.

La formation « **Stopabus protéger l'enfance** » est consacrée à la détection des enfants en souffrance et à la prévention des abus sur mineurs.

Nous proposons à toutes les paroisses qui le souhaitent l'animation en groupe de cette formation qui permet des échanges et d'évoquer des situations concrètes.

La majorité des établissements de l'Enseignement catholique a aujourd'hui rejoint le programme de prévention dans lequel s'inscrit cette formation. Les directeurs

d'établissement catholique inscrivent l'ensemble des enseignants, bénévoles et salariés de la communauté éducative qui sont au contact avec les mineurs.

À ce jour, la majorité des diocèses de France se saisissent de cet outil pédagogique bien construit et complet qui permet de développer et d'approfondir une culture de bientraitance.

Le travail des référents prévention au sein des paroisses, du Pôle Jeunes pour les événements diocésains et la mise en place du programme au sein des établissements de l'Enseignement catholique a permis que 1360 personnes de notre diocèse soient aujourd'hui formées aux mesures de prudence, de vigilance et d'alerte.

En cas de survenue d'une maltraitance au sein d'une structure ou d'une révélation pour des actes subis à l'extérieur (famille, scolarité, sport...), il n'est pas aisé pour des animateurs ou responsables de savoir comment réagir. Les situations sont complexes et sensibles. Nous avons, à la fois, à être à l'écoute de la souffrance de l'enfant et à conserver la présomption d'innocence du mis en cause. Ce n'est pas à nous d'enquêter, ce rôle revenant à l'autorité judiciaire compétente, mais nous avons un devoir de protection de l'enfance et de signalement.

Afin d'aider les acteurs à savoir se situer et réfléchir ensemble, la commission prévention de la cellule d'écoute et le Pôle Jeunes ont coorganisé cette année une formation à destination des responsables ou coordinateurs d'activités. Cette formation visait à étudier les facteurs de risques, les facteurs de

protection et apprendre à avoir la bonne attitude en cas d'incidents indésirables ou de révélation de maltraitances.

Cette formation a été dispensée auprès de 60 personnes du diocèse en mars dernier, représentant 18 paroisses. Nous avons travaillé à partir d'études de cas très concrets rencontrés sur le terrain, ce qui a permis de riches échanges entre les participants et d'acquérir certaines compétences.

Aujourd'hui la parole se libère, ce qui favorise toujours plus les révélations d'agressions. Ces confidences peuvent nécessiter de la part des animateurs d'adresser une information préoccupante ou un signalement aux autorités compétentes.

L'équipe de la cellule d'écoute propose alors d'accompagner la démarche et de conseiller ceux qui le souhaiteraient.

Une page « Protection des mineurs » a été créée sur le site du diocèse dans la rubrique « Pôle Jeunes » et dans la rubrique « Cellule d'accueil et d'écoute » (cf. p7), permettant à tous d'accéder à un certain nombre de documents concernant le diocèse et des liens dirigeant vers d'autres structures pouvant aider à la compréhension des abus, à la prudence nécessaire et à la contribution de tous à une culture de bientraitance. Des documents téléchargeables sont destinés à aider tous les adultes à se repérer, agir et se former : signaux d'alerte, écoute d'un jeune, modèle d'information préoccupante, de signalement, la procédure, les contacts... ■

Pour autant, le travail n'est pas achevé !

Ce qu'il reste à faire, perspectives d'avenir

L'accueil des personnes victimes alors qu'elles étaient mineures se pérennise à travers un nouveau dispositif, l'Instance Nationale Indépendante d'Accompagnement des Victimes dans l'Église (INIAVE), qui succède au dispositif de crise mis en place après la publication de la CIASE (INIRR).

Il reviendra aux cellules diocésaines ou interdiocésaines et à l'Instance nationale de travailler en collaboration pour recevoir les demandes des personnes victimes et y répondre au mieux. Il reviendra à la Cellule Oise de poursuivre et améliorer autant qu'il sera utile le travail qu'elle a engagé et qu'elle poursuit avec disponibilité, professionnalisme et attention aux personnes victimes. Elle devra notamment s'adapter pour que les personnes victimes puissent recevoir du nouveau dispositif autant que l'INIRR a pu donner aux personnes qui ont eu affaire avec elle.

Un nouveau dispositif va, également, être mis en place pour accueillir et accompagner les personnes victimes d'abus sexuels de la part de responsables d'Église, alors qu'elles étaient majeures.

Une dizaine d'années après la création des cellules diocésaines (mai 2016, pour le diocèse de Beauvais), on peut constater un phénomène de libération de la parole dans l'ensemble de la société sur les

questions de maltraitance et d'abus. Les drames révélés dans tous les secteurs de la société ont provoqué une prise de conscience de l'ampleur du phénomène des abus et aussi de l'importance pour tous et chacun de pouvoir mieux repérer les signaux faibles et réagir opportunément auprès des instances ou des réseaux qui ont été mis en place.

Pour l'année à venir, la commission prévention de la cellule d'accueil et d'écoute du diocèse :

- Continuera à proposer aux paroisses, mouvements ou écoles de l'Enseignement catholique qui n'en ont pas encore bénéficié, la e-formation « *Stopabus, protéger l'enfance*. ».
- Facilitera, par un accès direct à une nouvelle plateforme, les inscriptions et la formation des référents locaux.
- Suivra la présentation actualisée des extraits de casier judiciaire (B3).
- Poursuivra l'approfondissement de la formation des responsables ecclésiaux, en y incluant davantage l'étude de cas pratiques.
- Étendra son champ d'action aux écoles d'Enseignement catholique hors contrat.

La référente diocésaine à la prévention et protection des mineurs et la responsable de la cellule diocésaine d'accueil et d'écoute restent disponibles pour accueillir, écouter et apporter soutien et conseil lors d'incidents nécessitant d'agir auprès des autorités compétentes, quel que soit le lieu où se trouve l'enfant afin de toujours mieux veiller à ce que notre Église soit une « *Maison qui protège* ».

La récente visite en France du pape Léon XIV est venue reconnaître le travail accompli et encourager clairement à ne pas relâcher les efforts : « Vous avez affronté avec détermination le douloureux fléau des abus sur des personnes mineures commis par des membres du clergé ou dans le contexte ecclésial. Vous avez pris de courageuses dispositions pour y répondre, [...] Il convient de poursuivre dans la voie engagée en maintenant la plus grande vigilance⁵ ».

Ces paroles inspireront notre chemin à venir. Il en va de notre reconnaissance et de notre respect envers les personnes victimes ; il en va de notre fidélité à Celui qui nous a confié la mission d'annoncer une Bonne Nouvelle dans le respect de la dignité de toute personne humaine. ■

⁵ Pape Léon XIV – rencontre avec les évêques de la Conférence des évêques de France – Lourdes – 27 septembre 2026

ACCUEIL ET ÉCOUTE DES PERSONNES VICTIMES :

> Cellule d'écoute diocésaine :

La cellule d'accueil et d'écoute des personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles de la part d'un prêtre, d'un diacre, d'un religieux ou d'un laïc en responsabilité, mise en place en mai 2016, est joignable :

- par téléphone au **06 10 82 47 04**
- par courriel à : ecoute.victimes@oise-catholique.fr ou,
pour les questions de prévention, à la référente prévention : protectiondesmineurs60@oise-catholique.fr
- + d'infos sur le site diocésain : <https://oise.catholique.fr/diocese/eveque/cellule/>



> Cellule nationale :



ACCUEIL ET ÉCOUTE DES PERSONNES ATTIRÉES SEXUELLEMENT PAR DES ENFANTS :

Vous êtes attiré sexuellement par les enfants ? STOP !



Appelez-nous

Des professionnels de santé sont là pour vous aider

 **0 806 23 10 63**

Appel confidentiel et non surtaxé / dispositifstop.fr

Le comportement d'un proche avec les enfants vous inquiète ? AIDEZ-LE !



Appelez-nous

Des professionnels de santé sont là pour l'aider

 **0 806 23 10 63**

Appel confidentiel et non surtaxé / dispositifstop.fr

POUR UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION :

> Lorsque le(la) mis(e) en cause est un prêtre, diacre ou laïc en mission diocésaine

Contactez l'INIAVE : Instance Nationale Indépendante d'Accompagnement des Victimes dans l'Église

- par mail à : contact@iniave.fr
- ou par voie postale : 45 rue saint Lambert 75015 Paris.

Le site www.iniaive.fr sera mis en ligne dans les prochaines semaines.

> Lorsque le(la) mis(e) en cause est un(e) religieux(se)

Contactez la CRR : Commission Reconnaissance et Réparation

- Adresse postale : 28, rue Lhomond 75005 Paris
- Tél. : 09 73 88 25 71

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau guide d'information : **Lutter contre les violences faites aux mineurs : prévenir, repérer, agir** (édition 2026, téléchargeable sur le site de la CEF *Lutter contre la pédophilie*) :

<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/leglise-face-a-pedophilie/outils-mis-en-place/guide-lutter-contre-les-violences-faites-aux-mineurs/>